



# LA LETTRE DU *Pic Vert*

N°59 - ÉTÉ 2025

## LE DÉSHÉRBAGE *en 2025*

### EDITORIAL

L'interdiction progressive des herbicides chimiques vous oblige en tant qu'acteurs du paysage à vous tourner vers des alternatives.

Si ces solutions sont plus écologiques, elles impliquent aussi de nouvelles pratiques de travail, avec des impacts directs sur la santé, la sécurité et les coûts.

Afin de vous accompagner au mieux, Picus est parti à la rencontre de professionnels du paysage qui nous partagent leurs expériences sur les alternatives aux produits phytosanitaires.



### SOMMAIRE

- La loi Labbé
- Les techniques alternatives de désherbage
- Attention piqûres d'hyménoptères
- Protéger les travailleurs contre les risques liés à la chaleur
- Save the date Paysalia 2025



L'essentiel & plus encore

[ssa.msa.fr](http://ssa.msa.fr)



# LOI LABBÉ

## CE QU'IL FAUT SAVOIR EN 2025 POUR LES PAYSAGISTES

### Où en est-on aujourd'hui ?

La **loi Labbé**, en vigueur depuis 2017, encadre strictement l'usage des produits phytosanitaires en dehors des secteurs agricoles. Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 2025**, la **dérogation pour les terrains de sport de haut niveau est levée**.

**Son objectif principal : réduire l'exposition des populations et de l'environnement aux pesticides chimiques et encourager le recours à des alternatives plus durables.**

**Cette loi constitue un tournant dans les pratiques d'entretien des espaces verts, et implique une adaptation technique, organisationnelle et économique pour les professionnels du paysage.**

### Ce que cela implique

Pour les **paysagistes et gestionnaires d'espaces verts**, cela signifie :

- Interdiction totale d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques (désherbants, fongicides, etc.) sur :
- Espaces publics (voiries, parcs, cimetières...)
- Copropriétés, campings, hôtels, écoles, hôpitaux, zones commerciales, lieux de travail
- Terrains de sport (sauf exceptions très spécifiques)
- Seuls les **produits de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique (UAB)** restent autorisés.

### Conséquences concrètes pour la profession

#### Avancées positives :

- **Réduction des risques chimiques** pour les agents (plus de contact avec les pesticides).
- Meilleure image de la profession vis-à-vis des enjeux environnementaux.
- Valorisation des techniques alternatives et du savoir-faire.

#### Contraintes à gérer :

- **Hausse du coût de la main-d'œuvre** : désherbage plus fréquent, interventions manuelles plus longues.
- **Fatigue accrue / TMS (Troubles Musculo-squelettiques)** liés au désherbage manuel notamment.
- **Risque de brûlures, incendie, explosion** (désherbage thermique).
- **Investissements en matériel alternatif** (eau chaude, flammes, brosses, paillage...).







# DÉSHERBAGE ALTERNATIF

ENTRE EFFICACITÉ, SANTÉ ET ORGANISATION DU TRAVAIL

Face à l'abandon progressif des herbicides chimiques, les entreprises du paysage adaptent leurs pratiques.

Chaque technique de désherbage alternatif présente ses propres contraintes : coût, temps de travail, formation, sécurité, logistique. Voici un tour d'horizon des méthodes curatives et préventives, avec retours d'expérience concrets.

## LES MÉTHODES CURATIVES

### 1 *Désherbage manuel*

**Techniques** : arrachage manuel, binette, sarcloir.

**Matériel** : gants, outils manuels, genouillères, brouette, poubelle à végétaux.

**Organisation** : planification par zones, alternance des tâches / limitation du temps de travail car postures pénibles et travail répétitif, choisir les outils adaptés.

#### AVANTAGES

- Outils simples et peu coûteux
- Grande précision sur zones sensibles

#### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Très chronophage = coût élevé en main-d'œuvre
- Postures contraignantes
- Forte sollicitation physique : fatigue musculaire, TMS fréquents



« On équipe nos agents de binettes ergonomiques et genouillères, mais malgré ça, l'effort physique est important. Pour limiter les TMS, on impose des rotations régulières avec des pauses hydratation. Ce travail reste fastidieux, il faut repasser régulièrement donc on doit bien l'intégrer dans nos devis. Le surcout n'est pas toujours évident à faire accepter aux clients. »

*Julie, cheffe d'équipe, entreprise d'entretien d'espaces verts*



## 2 Désherbage mécanique

**Techniques** : débroussailleuses (à fil, à dents ou à lame), herbes rotatives, sarcleuses, brosses motorisées...

**Matériel** : lunettes ou visière de protection, vêtements longs, pantalon, gants, protections auditives, gilets haute visibilité si travail en bords de routes.

**Organisation** : formation à l'utilisation du matériel, remorque ou benne + rampes, maintenance et contrôle régulier des équipements.



### AVANTAGES

- Intervention rapide sur de grandes surfaces
- Moins d'efforts physiques directs
- Moins de main-d'oeuvre nécessaire par zone

### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Machines bruyantes, vibrantes : fatigue, TMS
- Risques de projection (gravillons) sur opérateurs et véhicules environnants
- Investissement et entretien parfois coûteux



« Pour les bordures et trottoirs, pas le choix, on utilise principalement le rotofil avec un risque important de projection et donc de casser des parebrises en zone urbaine. Le réciprocatrice à double lame rotatives permet de limiter ces projections mais cela n'est pas parfait à 100%. Il faut donc anticiper les chantiers et poser des panneaux pour créer un périmètre de sécurité et empêcher les véhicules de stationner sur zone. Pour les cours ou allées gravillonnées ou en terre battue, on utilise un désherbeur mécanique motorisé, ça ressemble à un petit motoculteur qui racle le sol et arrache les adventices, et c'est plutôt efficace. »

*Théo Mintsa, Hush Garden*

## 3 Herbicides "naturels"

**Produits** : acide acétique, acide pélargonique, acide caprylique.

**Matériel** : pulvérisateurs résistants aux acides, EPI (masque, lunettes, gants nitrile, combinaison), zone de stockage sécurisée.

**Organisation** : application par temps sec, évaluation des risques chimiques, affichage réglementaire, planification fréquente.



### AVANTAGES

- Facile à appliquer
- Action rapide sur végétation jeune
- Produits de biocontrôle encore autorisés

### INCONVÉNIENTS

- Produits irritants
- EPI obligatoires
- Inefficaces sur racines
- Repousse rapide
- Prix au litre élevé
- Fréquence d'application : main d'oeuvre mobilisée souvent

« Selon les chantiers, nous utilisons du vinaigre blanc (acide acétique). Il faut bien l'appliquer par temps sec quand les adventices sont en situation de stress hydrique et donc en recherche d'eau. C'est efficace en surface, mais l'herbe repousse vite. En été, les vapeurs gênent les applicateurs, même masqués et on doit traiter les mêmes zones toutes les deux semaines d'où un coût de revient important pour nos clients. Il est indispensable de bien nettoyer les pulvérisateurs après chaque journée de travail sinon le vinaigre attaque et détériore les buses et les joints. »

*Alexandre Grolet, AGE*





4

## Désherbage thermique à eau chaude ou vapeur

**Techniques** : eau chaude, vapeur saturée.

**Matériel** : désherbeur thermique à eau chaude ou vapeur, cuve à eau, EPI (gants, chaussures de sécurité, lunettes), remorque ou camion benne.

**Organisation** : prévoir une cuve ou un accès à un point d'eau, entretien du matériel (vérification des flexibles, niveau d'eau).



### AVANTAGES

- Sans produits chimiques
- Adapté aux environnements urbains sensibles
- Très efficace sur mousses

### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Matériel encombrant et lourd
- Haute consommation d'eau et d'énergie
- Risques de brûlure (vapeur, eau chaude)
- Action limitée aux parties aériennes
- Nécessité de passages fréquents

« On utilise deux types de désherbeurs thermiques : eau chaude et flamme au gaz. Le gaz est plutôt maniable et efficace, mais risqué lorsqu'il fait chaud. L'an dernier, alors que je désherbais une allée chez un particulier, un palmier a commencé à s'embraser. Heureusement, on avait prévu un extincteur et on a pu éviter le pire. Depuis, on interdit strictement le désherbage à flamme d'avril à septembre.

J'ai depuis investi dans un désherbeur eau chaude mais la machine est lourde, encombrante, et monopolise une remorque ou un camion. J'organise mes chantiers de désherbage en conséquence. Le système fonctionne très bien sur les mousses mais le thermique agissant en surface il faut repasser plusieurs fois sur les plantes aux racines profondes. Au niveau pratique, nous pouvons tenir une demi-journée avant de recharger le réservoir d'eau. Nous portons toujours des gants de protection thermique car le tuyau peut devenir brûlant avec l'eau chaude. »

*Michel Montagne, AM Paysage*

5

## Désherbage thermique par flamme directe (brûleur à gaz)

**Techniques** : flamme directe.

**Matériel** : désherbeur thermique à flamme, bouteille de gaz sécurisée, EPI (gants, chaussures de sécurité, lunettes), chariot de transport, extincteur.

**Organisation** : intervention en matinée ou par temps humide et hors période estivale, formation à la sécurité gaz, entretien du matériel (vérification des raccords gaz), respect des règles de sécurité (exemples : laisser refroidir l'appareil, stockage éloigné de matériaux inflammables).



*A chacun sa solution !*



### AVANTAGES

- Méthode rapide et simple à mettre en oeuvre
- Equipement plus léger que les systèmes à eau chaude
- Faible coût d'investissement initial

### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Risques importants d'incendie
- Emission de gaz et bruit du brûleur
- Efficacité de surface uniquement
- Besoin de passages fréquents

**Réussir votre transition** vers le désherbage alternatif vous demande une réflexion stratégique globale : analyse des sites, choix des outils, formation des équipes, adaptation des plannings. L'investissement initial (temps, matériel, formation) est compensé à moyen terme par des gains environnementaux, sanitaires et économiques. Cette transition doit ainsi prendre en considération les aspects Santé Sécurité au Travail : une organisation du travail optimisée, associée à des aménagements ergonomiques, permettra de réduire les sollicitations biomécaniques exercées sur le corps, dans le but de limiter les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS).

# LES MÉTHODES PRÉVENTIVES

## 1 Paillage

**Matériaux :** BRF (bois raméal fragmenté), miscanthus, géotextile, bâche tissée, ardoise, galets, ...

**Matériel :** brouettes, pelles, sacs, bâches de protection, broyeur.

**Organisation :** stockage sur dépôt, livraison sur site, pose en équipe, contrôle régulier, renouvellement annuel si paillage végétal.



### AVANTAGES

- Réduit fortement les levées d'adventices
- Conserve l'humidité : moins d'arrosage
- Valorise les déchets verts si paillage organique

### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Coût initial plus important
- Peut attirer nuisibles (rongeurs, champignons)
- Doit être entretenu (recharges, nettoyage)



« On broie nos tailles et stocke le paillis sur plateforme. L'an dernier, on a pu utiliser la moitié de nos déchets broyés en massifs, et ainsi éviter pas mal de tours en déchetterie. Pour les clients qui ne souhaitent plus d'entretien, on propose d'installer des bâches recouvertes d'ardoises ou galets. Le paillage minéral ou organique réduit les besoins d'arrosage et supprime quasiment le désherbage manuel. »

*Florian Dos Santos, FDS Paysage*

## 2 Végétalisation / Couvre-sols

**Plantes :** lierres, trèfles, vivaces rampantes, ...

**Matériel :** plants ou rouleaux pré-végétalisés, arrosage temporaire, amendements si sol pauvre.

**Organisation :** préparation du sol, plantation en quinconce, arrosage les premières semaines, suivi d'implantation sur 12 mois.



### AVANTAGES

- Empêche la germination des indésirables
- Réduction durable des interventions d'entretien

### INCONVÉNIENTS ET LIMITES

- Coût de plantation initial
- Désherbage complet à effectuer au préalable
- Implantation lente selon espèces
- Besoin d'un suivi la première année

« J'implante systématiquement des couvre-sols au pied des arbres. En un an, on réduit les interventions à une taille légère ou un nettoyage. On travaille avec un pépiniériste local pour choisir des espèces rustiques adaptées à l'exposition et au type de sol. C'est un investissement au départ, mais très rentable à long terme tant financièrement que pour la réduction de la pénibilité. »

*François COL, Biophilia Paysage*





# PIQÛRES D'HYMÉNOPTÈRES

ATTENTION DANGER !

**Guêpes, frelons, abeilles et bourdons (et oui, ils piquent aussi) : un risque sous-estimé mais bien réel en espaces verts.**

En pleine saison, les interventions extérieures sur talus, haies, arbres ou zones peu entretenues exposent les professionnels à un risque accru de **piqûres d'hyménoptères**.

Bruits, vibrations, vêtements colorés ou repas à l'extérieur peuvent **provoquer l'attaque soudaine d'un nid non repéré**.

## Conseils de prévention

- Inspecter les zones de travail avant intervention pour repérer d'éventuels nids.
- Vérification du site lors de l'arrivée sur les lieux.
- Porter des vêtements couvrants, manches longues et pantalons.
- Évitez les mouvements brusques. Restez calme. Mise à l'abri (camion).
- Présence dans le véhicule en roulant : s'arrêter calmement et ouvrir les portes.

**En cas de piqûre: une réaction locale (rougeur / douleur / démangeaison) au point de piqûre est une réaction normale :**

- Identifier l'insecte si possible et enlever le dard.
- Ôtez les bagues en cas de piqûre à la main.
- Désinfectez à l'eau et au savon, puis solution antiseptique.
- Appliquez du froid si possible (pack froid instantané).
- Surveiller l'apparition de signes de gravité dans les 30 minutes qui suivent la piqûre.



**En cas de doute appelez le 15 ou le 112**

**Indications sur la prise en charge en fonction des éléments transmis par le Sauveteur Secouriste du Travail idéalement.**

**Prise en charge en urgence :**

- Piqûres bouche et gorge : réaction locale pouvant être plus importante.
- Piqûres multiples (> 20 piqûres) : risque de réaction toxique avec symptômes physiques diffus (malaise, vomissements, maux de tête, ...).
- Réaction allergique : symptômes diffus après une seule piqûre.
- Vérifier vaccination contre le tétanos.

**Allergie connue aux piqûres :**

- Informer un ou plusieurs collègues.
- Traitement prescrit à garder à disposition dans un endroit connu des collègues.
- Informer le service Santé au Travail lors des visites médicales.
- S'assurer de la mise à disposition d'un dispositif d'alerte en cas de travail isolé.



Abeille



Bourdon



Guêpe



Frelon





# RÉGLEMENTATION

## ACTUALITÉS

CE DÉCRET  
ENTRE EN  
VIGUEUR  
LE 1<sup>ER</sup> JUILLET  
2025

Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur.

La prévention du risque lié à la chaleur devient un enjeu croissant pour la santé, la sécurité et les conditions de travail. Les fortes chaleurs et les canicules dégradent les conditions de travail et augmentent les risques d'accidents, parfois graves ou mortels. Elles peuvent entraîner divers troubles chez les travailleurs : migraines, crampes, fièvre, déshydratation, voire coup de chaleur pouvant aller jusqu'au décès.

Concrètement, ce décret renforce les obligations des employeurs en matière de prévention des risques liés à la chaleur. Il introduit dans le Code du travail des mesures à appliquer dès les seuils jaune, orange ou rouge du plan de vigilance canicule de Météo-France.

Lorsque l'évaluation des risques révèle un danger pour la santé, l'employeur doit adapter l'organisation du travail. Par exemple : horaires modifiés, suspension des tâches pénibles aux heures chaudes, aménagements pour limiter la chaleur (ombrage, ventilation, brumisation). L'accès à de l'eau fraîche et potable (au minimum trois litres par jour) doit être garanti pour l'ensemble des travailleurs.

Les employeurs doivent fournir des équipements adaptés (vêtements respirants, couvre-chefs...), protéger les personnes vulnérables, former les salariés aux signes d'alerte, mettre en place des protocoles de secours, et intégrer ce risque dans leurs documents uniques d'évaluation des risques professionnels.



Retrouvez le décret ICI



## ÉVÈNEMENT

Rendez-vous  
en décembre !



# PAYSALIA

2 AU 4 DÉCEMBRE 2025 - EUREXPO, LYON

VENEZ RENCONTRER L'ÉQUIPE DE LA LETTRE DU PIC VERT  
LORS DU SALON PAYSALIA À LYON DU 2 AU 4 DÉCEMBRE.

Contactez le service Santé Sécurité au Travail de votre MSA

AIN-RHÔNE  
04 74 45 99 90

ALPES DU NORD  
04 79 62 87 17

ARDECHE DRÔME LOIRE  
04 75 75 68 67

AUVERGNE  
04 73 43 76 54